

Deux acteurs de l'Insertion par l'Activité Économique (IAE) rejoignent les Employeurs de l'économie sociale

L'USGERES (Union de Syndicats et Groupements d'Employeurs Représentatifs dans l'Économie Sociale), qui représente plus de 60 000 employeurs et 700 000 salariés, accueille deux nouveaux adhérents et une treizième branche professionnelle, renforçant ainsi son statut d'unique organisation interprofessionnelle de l'économie sociale.

Le 12 février 2008, le SYndicat National des Employeurs Spécifiques d'Insertion (SYNESI) et le Syndicat National Professionnel des Employeurs des Régies de Quartier ont officiellement adhéré à l'USGERES. Avec l'arrivée de ces employeurs du secteur de l'insertion par l'activité économique (IAE), l'USGERES élargit sa représentation des employeurs de l'Économie Sociale et conforte sa position d'unique organisation interprofessionnelle de l'économie sociale.

Le SYNESI, créé en juin 2006, est le premier syndicat d'employeurs des entreprises spécifiques d'insertion. Il fédère quatre grands réseaux (les Acteurs du Chantier école, le réseau Cocagne, le Coorace et l'association Tissons la Solidarité) et 140 structures de l'IAE qui emploient plus de 7000 salariés. La mission principale du SYNESI est d'organiser le dialogue social entre les employeurs et les salariés en vue d'établir, d'ici un an, une Convention Collective adaptée aux Ateliers et Chantiers d'Insertion en France.

Le syndicat d'employeurs des Régies de quartier est né en 1995 de la volonté des employeurs fédérés au sein du CNLRQ (Comité National de Liaison des Régies de Quartier) de disposer de leur propre Convention Collective. Les 140 Régies de quartier du territoire ont un double objectif : réinsérer des personnes éloignées de l'emploi et recréer du lien social dans des quartiers souvent paupérisés. Elles comptent 2500 salariés.

Avec ces nouveaux adhérents, l'USGERES fédère désormais un réseau interprofessionnel de 25 syndicats et groupements représentant plus de 60 000 employeurs de l'Économie Sociale, répartis au sein de 13 branches professionnelles.

Le SYNESI et le syndicat d'employeurs des Régies de quartier rejoignent ainsi les syndicats d'employeurs issus des branches de l'Aide à domicile ; de l'Animation ; des Centres sociaux et socio-culturels ; de la Coopération de production et de la Coopération bancaire ; des Foyers, Résidences Sociales et Services pour Jeunes ; du Logement social ; des Missions locales et PAIO ; de la Mutualité ; de la Radiodiffusion ; du Sanitaire, sociale et médico-sociale ; du Sport ; du Tourisme social et familial.

<p>Créée en 1994 et présidée par Alain Cordesse, l'Union des syndicats et groupements d'employeurs représentatifs dans l'économie sociale (USGERES) regroupe 25 groupements et syndicats d'employeurs (associations, mutuelles, coopératives) et 13 branches professionnelles. Avec plus de 700 000 salariés et 60 000 employeurs, soit 75% des employeurs fédérés, l'USGERES est aujourd'hui la seule organisation interprofessionnelle de l'économie sociale.</p>

Contact presse :

Sébastien Darrigrand - 01.43.41.71.72 - www.usgeres.fr